Document généré le 8 juil. 2025 03:56

Liaison

Les centres culturels en Ontario
Une question d'avenir

Claudette Paquin

Numéro 39, été 1986

URI : https://id.erudit.org/iderudit/43354ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (imprimé)
1923-2381 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Paquin, C. (1986). Les centres culturels en Ontario : une question d'avenir. *Liaison*, (39), 13–13.

Tous droits réservés © Les Éditions l'Interligne, 1986

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Actualités analyse

Les centres culturels en Ontario :

Une question d'avenir

par Claudette Paquin

L'Assemblée des centres culturels de l'Ontario (ACCO) doit se donner un objectif global et mutuellement accepté de ses membres ainsi que les moyens financiers pour assurer un rôle véritablement provincial de coordination des projets communs et de support technique. Tels sont les éléments essentiels des recommandations formulées par la firme Woods Gordon de Toronto, dans un rapport qu'elle a soumis à l'ACCO au mois de décembre 1985.

Créée en 1978, l'ACCO regroupe aujourd'hui quelque quatorze centres à travers la province. Son exécutif, composé de trois personnes bénévoles élues parmi les représentants des centres et appuyé d'un employé permanent, voit à l'identification et à la coordination des projets communs à quelques ou plusieurs centres membres. Cependant, regrouper des centres dont les modes de composition, de fonctionnement et de financement sont souvent différents n'est pas chose facile. Le besoin de remédier à cette disparité de moyens, ainsi que la décision de l'ACCO de se donner un plan d'action à long terme, ont poussé cette dernière à faire appel à la firme de consultants Woods Gordon de Toronto pour l'aider dans cette tâche. Remis en décembre, le rapport Woods Gordon fait ressortir plusieurs points intéressants et il est important d'en analyser le contenu et l'impact désiré pour ensuite mieux suivre l'orientation future des centres culturels francophones en Ontario.

Il faut dire ici que l'ACCO est née de l'idée que « l'union fait la force » mais sans trop savoir au juste le genre d'union ni où canaliser cette force. Ce qui fait que depuis sa création l'ACCO est de fait un tout plus petit que ses membres. Le rapport recommande donc que l'ACCO aille chercher les moyens financiers qui lui permettront de renverser cette proportion et d'assurer ainsi un rôle véritablement provincial d'aide technique aux centres et de coordination de projets communs. Ce faisant, l'ACCO serait en mesure de mettre à la disposition des centres un véritable bureau central ainsi que les services de quatre experts dans les domaines suivants : préparation des programmes de financement (subventions), campagne nationale de souscription du secteur privé, administration d'un centre, publicité, promotion et marketing.

Ces domaines reflètent d'assez près les forces et faiblesses des centres, telles qu'identifiées par Woods Gordon. On souligne, dans le rapport, que le personnel des centres doit consacrer l'énergie et le temps à la préparation des diverses demandes de subvention. Ces programmes de subventions viennent de sources diverses, avec des critères différents et répondant, les unes à un besoin de financement de soutien, les autres à des projets précis, non répétitifs. Certains de ces programmes sont connus d'un centre et pas de l'autre. Pour résoudre cet imbroglio, le rapport suggère aux centres d'adopter, de concert avec l'ACCO, une procédure uniforme pour identifier les catégories d'activités, de dépenses et de revenus.

Dans les deux cas, le rapport note qu'il est essentiel de « professionnaliser » les demandes et d'en préciser clairement les étapes et les modes de préparation, de gestion et d'évaluation. Il est évident que cette façon de procéder faciliterait la tâche du personnel des centres et leur permettrait de mettre temps et énergie sur une planification à long terme.

Le bénévolat est un autre point important soulevé dans le rapport. On l'identifie à la fois comme une force et une faiblesse des centres. Évidemment pas une faiblesse en soi mais plutôt dans la mesure où on ne le reconnaît pas à sa juste valeur. Pour tout autre organisme, anglophone surtout, l'utilisation du bénévolat est un argument puissant dans toute demande de financement public ou privé. Or les centres, qui desservent près de 63% de la population franco-ontarienne, ne le mentionnent jamais comme activité ou comme force en ressources humaines. Woods Gordon suggère de donner au bénévolat une visibilité plus grande et d'en faire une activité prioritaire quant à son organisation et à sa formation.

Cette question de visibilité ne s'adresse pas qu'à la question du bénévolat cependant. Woods Gordon souligne que les centres « ne savent pas se vendre ». Le rapport fait ressortir la faible, très faible proportion des budgets consacrés à la publicité et à la promotion. C'est un fait surprenant pour des organismes gérant des activités qui s'adressent au public. Se devant d'effectuer régulièrement des coupures budgétaires, les centres se rabattent sur cet item pour équilibrer leur budget. Quoi qu'il en soit, Woods Gordon suggère d'y faire attention puisque publicité et promotion rehaussent l'image d'un centre et, surtout, augmentent les chances de rentabiliser l'activité en question.

À l'analyse du rapport, il semble bien que les centres, individuellement, aient à travailler certaines approches et modes de fonctionnement et que l'ACCO, comme association, se doit d'effectuer un virage radical. Ce virage, s'il est mis en place tel que désiré et prévu par les membres, verra la mise sur pied d'un bureau d'envergure provinciale, à l'instar des autres organismes provinciaux. Le processus est entamé et pour aboutir, l'ACCO devra travailler étroitement avec ses centres membres mais aussi avec les gouvernements fédéral et ontarien, car c'est de là que doivent venir les moyens d'agir. Le gouvernement ontarien à date, investit très peu dans les opérations des centres. L'ACCO espère que le rapport le convaincra du bien-fondé d'un investissement majeur pour les centres et pour l'ACCO elle-même. □

Étudiante en administration publique à l'Université d'Ottawa, **Claudette Paquin** *est mieux connue pour son implication dans la communauté de Penetang, notamment au Centre d'activités culturelles.*